



ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2024

Participent à cette réunion :

Paul BUISSIERE, Jean CAPELLI, Christiane COQUET, Gilles DECHENE,
Philippe DONNIER-BLANC, Nicole DONNIER-VALENTIN, Jean-Claude GENOUD,
Bernard LEVET, , Patrice MOLLIER, Nicole PETREQUIN, Patrick VILLARD.

Absent : Michel GARREL.

1/ Nombre de licences :

48 licences ont été finalisées à ce jour.

2/ Planning des randos pour le second trimestre :

Il devra être rapidement transmis à Jean-Claude pour être édité avant la fin mars.

3/ Présentation du planning des randos :

Après réflexion de chacun, il est adopté que désormais, 2 types d'infos seront données sur le site :

- à tous les visiteurs du site CHAM : une info brève (nom de la rando, lieu et heure de départ, distance, dénivelé et montant du covoiturage)
- aux adhérents de CHAM : les infos de base + quelques détails sur le parcours.

4/ Séjour Monts d'Ardèche :

21 inscrits à ce jour.

Une question est posée concernant les frais occasionnés pour le séjour de reconnaissance effectué par les 3 accompagnateurs :

Pour le séjour de l'année passée, 10 € supplémentaire avait été ajouté au coût réel du séjour, pour chacun des participants, afin de couvrir ces frais de reconnaissance.

Il est proposé cette année (et voté) de répartir ces frais de reconnaissance, sur chacun des participants, sauf les 3 accompagnateurs bénévoles. Cette contribution sera rajoutée lors du solde (second paiement) demandé à chacun des participants.

5/ Séjour des Cerces :

8 inscrits à ce jour.

12 places sont proposées, Jean-Claude enverra un mail à tous les adhérents pour proposer les 4 places restantes.

6/ Déclaration à la Préfecture :

Le Conseil d'administration a été modifié lors de la dernière assemblée générale, Jean-Claude a envoyé la nouvelle composition du CA et a reçu le retour validé de la Préfecture.

7/ Nouvelle mesure de la Fédération Française Randos :

Pour la saison prochaine, la licence devrait augmenter malgré la suppression de la sur-cotisation « Isère ».

Pour l'organisation de séjour par des associations de randos pédestres la FFRandonnée, jusqu'à présent, autorisait une durée de 3 jours et 2 nuits, sans avoir à se déclarer organisateur de séjour.



ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE

Maintenant, cette durée est limitée à 2 jours et 1 nuit.

Des contacts vont être pris auprès de la Fédération, pour connaître les conditions et modalités de déclaration, ceci afin de pouvoir peut-être continuer à organiser des séjours de 3 jours et 2 nuits.

8/ Randonnées en milieu enneigé :

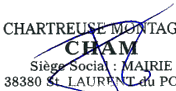
Pour les randonnées alpines d'hiver en milieu enneigé, il est préconisé que chaque membre du groupe doit-être équipé d'un détecteur de victime d'avalanche (DVA), d'une sonde et d'une pelle à neige. Nous allons étudier l'éventuelle acquisition de ce type de matériel et les conditions de mise à disposition des participants.

9/ Prochaines dates :

L'Assemblée Générale de l'UDAI se teindra le samedi 16 mars à Creys-Mépieu. Jean-Claude relaira l'information si des membres du CA veulent y participer.

10/ Prochaines réunions du CA :

- Jeudi 4 avril à 18h30

Approbation du compte rendu		
Prénom-Nom	Jean-Claude Genoud	
Fonction	Secrétaire	
Date	21-Mar-2024	
Signature	 CHARTREUSE MONTAGNE CHAM Siège Social : MAIRIE 38380 St LAURENT du PONT	